



COMMUNE D'ANDRES

Conseil municipal du 20 mars 2026 Procès-verbal

L'an deux mil vingt- six, le 20 mars à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'ANDRES s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Allan TURPIN, Maire, suite à la convocation en date du 16 mars 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : BAUDE Sylvie, BOSC Christine, BOULLENGER Jérémy, BRIEZ Patrick, CADET Olivier, CAUCHOIS Alain, DUNE Nathalie, FASQUEL Pierre, HENAULT Pierre, LAPORTE Christian, RÉNIER Leïla, RÉNIER Stéphane, REYNOUDT Marie, SZCZEPANIAK Nathanaël, THERY Christine, TURPIN Allan, VALENTIN Anthony, VANHAECKE Mathilde.

(18/19)

Absent(s) avec transfert de pouvoir : DUQUENOY Laurence (pouvoir à BOSC Christine)

(01/19)

Absent(s) sans transfert de pouvoir :

(00/19)

Secrétaire de séance : BAUDE Sylvie

Auxiliaire du secrétaire de séance : GUÉGAN Dorothée

Ordre du jour :

- 1) Installation du Conseil Municipal
- 2) Élection du Maire (délibération)
- 3) Délégation de compétences consenties au Maire par le Conseil Municipal (délibération)
- 4) Lecture de la Charte de l'Élu local
- 5) Détermination du nombre d'adjoints au Maire (délibération)
- 6) Élection des Adjoints au Maire (délibération)
- 7) Fixation de l'indemnité de fonction versée au Maire (Délibération)
- 8) Fixation de l'indemnité de fonction versée aux Adjoints au Maire (délibération)
- 9) Fixation des indemnités de fonction versées aux conseillers délégués (délibération)
- 10) Création des commissions municipales (délibérations)
- 11) Création des commissions extra-municipales (délibérations)
- 12) Création de la Commission Appel d'Offres (CAO) (délibération)
- 13) Détermination du nombre de membres formant le Conseil d'Administration du CCAS et désignation des

membres élus (délibérations)

- 14) Élection des délégués au SIRA (délibération)
- 15) Désignation du correspondant défense (délibération)
- 16) Élection du délégué au Parc Naturel Régional (délibération)
- 17) Désignation du délégué à la F.D.E (délibération)
- 18) Désignation du délégué au CNAS (délibération)
- 19) Communiqué du Maire
- 20) Questions diverses

1) Installation du Conseil Municipal

Délibération afférente : néant

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture des résultats constatés au procès-verbal de l'élection du dimanche 15 mars 2026 :

Nombre d'électeurs : 1195

Nombre de votants : 701

Nombre de bulletins nuls : 36

Nombre de bulletins blancs : 45

Nombre de voix pour la liste « Andres continuons ensemble » : 620

Monsieur le Maire déclare installer dans leurs fonctions les conseillers municipaux dont les noms suivent :

- Madame BAUDE Sylvie
- Madame BOSC Christine
- Monsieur BOULLENGER Jérémy
- Monsieur BRIEZ Patrick
- Monsieur CADET Olivier
- Monsieur CAUCHOIS Alain
- Madame DUNE Nathalie
- Madame DUQUENOY Laurence
- Monsieur FASQUEL Pierre
- Monsieur HÉNAULT Pierre
- Monsieur LAPORTE Christian
- Madame RÉNIER Leïla
- Monsieur RÉNIER Stéphane
- Madame REYNOUDT Marie

- Madame SZCZEPANIAK Nathanaël
- Madame THERY Christine
- Monsieur TURPIN Allan
- Monsieur VALENTIN Anthony
- Madame VANHAECKE Mathilde

2) Élection du Maire

Délibération afférente : DEL 05-2026

Monsieur le Maire invite Monsieur Christian LAPORTE, doyen d'âge, à présider la séance en vue de l'élection du maire.

Monsieur Christian LAPORTE, avec l'aide de Madame Dorothee GUÉGAN, donne lecture des articles L2122-7, L2122-8 et L2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Conseil municipal désigne Madame Marie REYNOUDT pour secrétaire afin d'aider aux opérations de vote concernant l'élection du Maire.

Monsieur Christian LAPORTE appelle à candidature afin de savoir qui est candidat au poste de Maire. Seul Monsieur Allan TURPIN fait acte de candidature. L'élection se déroule à bulletins secrets.

Monsieur Christian LAPORTE et Madame Marie REYNOUDT procèdent au dépouillement :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 19
Majorité absolue : 10
Nombre de voix pour Monsieur Allan TURPIN : 19

Monsieur Allan TURPIN est proclamé Maire par Monsieur Christian LAPORTE et est installé dans ses fonctions.

Monsieur Allan TURPIN, en sa qualité de Maire, reprend la présidence de la séance et déclare accepter cette fonction.

Monsieur le Maire donne lecture d'un discours dans lequel il rappelle que cette élection représente un engagement collectif, riche en responsabilités pour les élus. Il rappelle l'importance de servir la Commune par intérêt général et non par intérêt personnel.

Monsieur le Maire rappelle les difficultés rencontrées lors de son premier mandat comme l'incendie de la salle des fêtes ou les inondations.

Monsieur le Maire souligne que cette élection était particulière puisqu'une seule liste « Andres continuons ensemble » s'est présentée, chose inédite selon les anciens. Il précise que cette liste a obtenu la confiance de 88.45 % des électeurs, avec une participation équivalente à celle de 2021. Monsieur le Maire dit que cela veut dire une seule chose : les habitants d'Andres leur ont confié une immense responsabilité et il est hors de question de décevoir cette confiance. Confiance qui ne doit pas satisfaire les élus mais les obliger.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra avancer ensemble, élus et agents sans distinction et sans

opposition avec un esprit de fraternité, de respect et de travail commun. Il rappelle que rien de durable ne se construit seul et que rien de solide ne se construit sans cohésion.

Monsieur le Maire annonce la composition souhaitée pour son Conseil municipal : 5 Adjointes au Maire et 2 conseillers délégués. Il ajoute que chacun aura une feuille de route précise.

Monsieur le Maire annonce qu'il va proposer la mise en place de 4 commissions municipales et 2 commissions extra-municipales afin d'être plus réactif, plus présent et plus efficace.

Il précise que cette composition va lui permettre d'assurer pleinement une mission complémentaire : représenter la Commune d'Andres à la Communauté de Communes Pays d'Opale, au service des intérêts de la Commune.

Monsieur le Maire souligne que s'il est exigeant, que s'il veut de la rigueur, de la constance et du dynamisme, ça n'est pas pour lui. Que s'il cherche l'exemplarité des Élus et des agents, ça n'est pas pour lui non plus, c'est pour les Andrésiennes et les Andrésiens.

Monsieur le Maire expose que ce mandat doit être celui du travail et du dynamisme ; un mandat où chacun trouve sa place ; un mandat où chacun contribue et où chacun est fier de ce qui est accompli. Il ajoute que la tâche sera importante, mais elle sera également noble parce qu'elle est tournée vers les autres, vers l'avenir, vers Andres.

Monsieur le Maire souhaite à tous, Élus et agents, un excellent mandat et invite chacun à se mettre au travail dès maintenant.

3) Délégation de compétences consenties au Maire par le Conseil municipal

Délibération afférente : DEL 06-2026

Monsieur le Maire donne lecture aux élus des 31 délégations qu'il peut se voir consentir par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de consentir les délégations suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2° De fixer, dans la limite d'un montant de 1 000 euros, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- 3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 4° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 7° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 8° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.

9° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

10° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

11° De donner, en application de l'article L324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

12° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L332-11-2 du même Code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

13° De prendre les décisions mentionnées aux articles L523-4 et L523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

14° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

15° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

16° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du Code de l'environnement.

17° D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accorde au Maire les délégations ci-dessus mentionnées.

4) Lecture de la charte de l'Élu local

Délibération afférente : néant

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'Élu local.

Les Élus du Conseil municipal prennent acte de cette charte.

Monsieur le Maire souligne que ce qui est à retenir de cela, c'est que les élus sont là pour travailler dans l'intérêt général et non par intérêt personnel.

5) Détermination du nombre d'Adjoints au Maire

Délibération afférente : DEL 07-2026

Monsieur le Maire expose que pour les communes comprises entre 1 500 et 2 499 habitants, il est possible d'avoir jusqu'à 5 adjoints au Maire. Monsieur le Maire propose de nommer 5 adjoints pour le seconder dans sa tâche et ainsi se dégager du temps afin de siéger auprès des diverses instances

comme la CCPO.

- 1^{er} Adjoint pour les finances
- 2^{ième} Adjoint pour l'organisation des manifestations et la gestion logistique des animations.
- 3^{ième} Adjoint pour la gestion de l'eau (lutte contre les inondations...)
- 4^{ième} Adjoint pour la jeunesse et l'administration
- 5^{ième} Adjoint pour la gestion du personnel technique et le suivi des travaux en régie.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant cette composition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de déterminer que le Maire sera assisté de 5 Adjoints.

6) Élection des Adjoints au Maire

Délibération afférente : DEL 08-2026

Monsieur le Maire explique qu'il y a possibilité d'élire les adjoints au Maire un par un ou par liste. Il propose de retenir cette dernière option. Cette proposition est validée par le Conseil municipal. Une seule liste est présentée.

Liste 1 :

- 1^{er} Adjoint : CADET Olivier
- 2^{ième} Adjoint : DUNE Nathalie
- 3^{ième} Adjoint : LAPORTE Christian
- 4^{ième} Adjoint : VANHAECKE Mathilde
- 5^{ième} Adjoint : BRIEZ Patrick

A tour de rôle, les élus déposent leur bulletin dans l'urne.

Monsieur le Maire désigne comme secrétaires de cette élection Monsieur Christian LAPORTE et Madame Marie REYNOUDT.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Nombre de voix pour la liste 1 : 19

A l'unanimité, la liste 1 est élue par le Conseil municipal.

Sont déclarés élus « Adjoint au Maire » et installés dans leurs fonctions :

- 1^{er} Adjoint : CADET Olivier
- 2^{ième} Adjoint : DUNE Nathalie
- 3^{ième} Adjoint : LAPORTE Christian
- 4^{ième} Adjoint : VANHAECKE Mathilde
- 5^{ième} Adjoint : BRIEZ Patrick

Monsieur le Maire donne lecture des missions de chaque adjoint et les invitent à venir signer leur arrêté municipal de délégations :

- **CADET Olivier** (1^{er} Adjoint) : contrôle budgétaire en temps réel de la municipalité, établissement du compte administratif en rapport avec le compte de gestion, établissement du budget n+1 ; relation avec le Trésor public, gestion des investissements.
- **DUNE Nathalie** (2^{ième} Adjoint) : gestion du tissu associatif du village, gestion de l'organisation des fêtes et cérémonies municipales, gestion des animations communales et de leur logistique, relation avec les commerces locaux, en charge de la vie du village.
- **LAPORTE Christian** (3^{ième} Adjoint) : gestion des eaux de ruissellement, contrôle des fossés communaux et des fossés d'échelle, assistance sur les dossiers liés à ARARAT et au bassin de rétention.
- **VANHAECKE Mathilde** (4^{ième} Adjoint) : accompagnement du service administratif de la commune, jeunesse (dont accueil de loisirs), affaires scolaires, médiathèque communale (gestion, modernisation...).
- **BRIEZ Patrick** (5^{ième} Adjoint) : suivi des travaux réalisés en régie, gestion du personnel technique.

7) Fixation de l'indemnité de fonction versée au Maire

Délibération afférente : DEL 09-2026

Monsieur Le Maire explique que l'indemnité versée au Maire peut atteindre au maximum 55.7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Il propose de se voir attribuer une indemnité de fonction équivalente à **39 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des observations concernant cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

8) Fixation de l'indemnité de fonction versée aux Adjoints au Maire

Délibération afférente : DEL 10-2026

Monsieur Le Maire explique que l'indemnité versée aux adjoints au Maire peut atteindre 21.38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Il propose d'attribuer à chaque adjoint une indemnité de fonction équivalente à **10 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des observations concernant cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

9) Création de 2 postes de conseillers délégués et fixation de leur indemnité de fonction

Délibérations afférentes : DEL 11-2026 et DEL 12-2026

Monsieur Le Maire rappelle qu'il souhaite proposer 2 postes de conseillers délégués.
Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des observations concernant cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Monsieur Le Maire souligne que les postes sont créés par le Conseil municipal et qu'ensuite le Maire les attribue par arrêté municipal. Il précise que seront ainsi nommés :

- Monsieur **Anthony VALENTIN** qui sera en charge de la gestion du site internet de la commune, de la gestion du bulletin municipal, de la gestion des réseaux sociaux de la municipalité, d'assister le Maire sur l'ensemble des moyens de communication de la Municipalité.
- Monsieur **Stéphane RÉNIER** qui sera en charge de la sécurité routière, du suivi des travaux réalisés par des entreprises extérieures, de la gestion du cimetière.

Monsieur Le Maire propose d'attribuer à chaque conseiller délégué une indemnité de fonction équivalente à **6 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

10) Création des commissions municipales

Délibérations afférentes : DEL 13-2026 / DEL 14-2026 / DEL 15-2026 / DEL 16-2026

Monsieur Le Maire rappelle qu'il propose aujourd'hui la création de 4 commissions dont les thématiques sont :

- Commission finances
- Commission travaux
- Commission jeunesse et cadre de vie
- Commission projets environnementaux

A l'unanimité, les élus approuvent la création de ces 4 commissions.

Monsieur Le Maire propose de former les commissions.

COMMISSION « FINANCES »

Monsieur Le Maire lance un appel à candidature.

Sont candidats :

CADET Olivier

DUNE Nathalie

RÉNIER Stéphane

VANHAECKE Mathilde

Monsieur le Maire rappelle être de droit le président de cette commission. Il propose de nommer Madame Mathilde VANHAECKE en qualité de vice-présidente.

A l'unanimité, les élus approuvent la composition de cette commission.

COMMISSION « TRAVAUX »

Monsieur Le Maire lance un appel à candidature.

Sont candidats :

BOULLENGER Jérémy

BRIEZ Patrick

CADET Olivier

CAUCHOIS Alain

HENAULT Pierre

RÉNIER Stéphane

Monsieur le Maire rappelle être de droit le président de cette commission. Il propose de nommer Monsieur Patrick BRIEZ en qualité de vice-président.

A l'unanimité, les élus approuvent la composition de cette commission.

COMMISSION « JEUNESSE ET CADRE DE VIE »

Monsieur Le Maire lance un appel à candidature.

Sont candidats :

BAUDE Sylvie

BOSC Christine

DUQUENOY Laurence

FASQUEL Pierre

RENIER Leïla

REYNOUDT Marie

SZCZEPANIAZ Nathanaël

THERY Christine

VANHAECKE Mathilde

Monsieur le Maire rappelle être de droit le président de cette commission. Il propose de nommer Madame Marie REYNOUDT en qualité de vice-présidente.

A l'unanimité, les élus approuvent la composition de cette commission.

COMMISSION « PROJETS ENVIRONNEMENTAUX »

Monsieur Le Maire lance un appel à candidature.

Sont candidats :

BOSC Christine

BOULLENGER Jérémy

DUQUENOY Laurence

CAUCHOIS Alain

DUNE Nathalie

FASQUEL Pierre

HENAULT Pierre

LAPORTE Christian

SZCZEPANIAK Nathanaël

THERY Christine

VANHAECKE Mathilde

Monsieur le Maire rappelle être de droit le président de cette commission. Il propose de nommer Monsieur Christian LAPORTE en qualité de vice-président.

A l'unanimité, les élus approuvent la composition de cette commission.

11) Création des commissions extra-municipales

Délibérations afférentes : DEL 17-2026 / DEL 18-2026

Monsieur le Maire propose de créer une **commission extra-municipale agricole**, laquelle sera ouverte aux agriculteurs de la commune afin de les intégrer à la vie municipale. Cela permettra de réunir les agriculteurs autour d'une table et de travailler intelligemment avec le monde agricole afin de discuter de problématique comme par exemple l'érosion des sols

Monsieur Le Maire lance un appel à candidature en précisant que le but est vraiment que les agriculteurs se tournent vers la Municipalité.

Madame Mathilde VANHAECKE est candidate afin d'intégrer cette commission.

Monsieur le Maire rappelle être de droit le président de cette commission.

A l'unanimité, les élus approuvent la création et la composition de cette commission.

Monsieur Le Maire précise que cette commission sera ouverte à l'ensemble des agriculteurs ayant des terres sur Andres.

Monsieur le Maire propose de créer une **commission extra-municipale pour l'attribution par avance des concessions dans le cimetière communal**. Il justifie que l'idée est d'attribuer les emplacements de manière intelligente et sans parti-pris, en privilégiant les rapprochements familiaux notamment pour la partie ancienne du cimetière.

Monsieur le Maire précise que cette commission sera ouverte à des personnes de la société civile mais que des élus peuvent également l'intégrer.

Monsieur Le Maire lance un appel à candidature en précisant qu'il est nécessaire d'avoir la connaissance des anciens de la commune.

Monsieur Christian LAPORTE est candidat afin d'intégrer cette commission.

Monsieur le Maire rappelle être de droit le président de cette commission.

A l'unanimité, les élus approuvent la création et la composition de cette commission.

12) Création de la Commission Appel d'Offres

Délibération afférente : DEL 19-2026

Monsieur Le Maire lance un appel à candidature en précisant qu'il faut 3 titulaires et 3 suppléants. Il explique qu'il s'agit d'effectuer une analyse technique et financière des offres lors des passations de marché.

Sont candidats pour les postes de TITULAIRES :

CADET Olivier
RÉNIER Stéphane
BRIEZ Patrick

Sont candidats pour les postes de SUPPLÉANTS :

BOSC Christine
DUNE Nathalie
HÉNAULT Pierre

Monsieur le Maire rappelle être de droit le président de cette commission.

A l'unanimité, les élus approuvent la création et la composition de cette commission.

13) Détermination du nombre de membres formant le Conseil d'Administration du CCAS et désignation des membres élus

Délibérations afférentes : DEL 20-2026 / DEL 21-2026

Monsieur Le Maire rappelle qu'auparavant le CCAS était composé de 7 membres élus et 7 membres nommés.

Il propose pour ce mandat de porter le CCAS à 5 membres élus et 5 membres nommés.

Monsieur le Maire rappelle être de droit le président de cette commission.

A l'unanimité, le Conseil municipal détermine que le CCAS sera composé de 10 membres (soit 5 membres élus et 5 membres nommés) + le Président.

Monsieur Le Maire lance un appel à candidature.

Sont candidats :

BAUDE Sylvie
DUQUENOY Laurence
RÉNIER Leïla
SZCZEPANIAK Nathanaël
THERY Christine

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette composition.

14) Élection des délégués au SIRA

Délibération afférente : DEL 22-2026

Monsieur Le Maire expose que pour siéger dans les instances du Syndicat Intercommunal de la Région d'Andres (SIRA), il est nécessaire de nommer un membre titulaire et un membre suppléant.

Il se propose pour être membre titulaire et demande qui souhaite être son suppléant. Monsieur Olivier CADET propose sa candidature à ce poste de suppléant.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la composition proposée, soit :

- Membre titulaire : TURPIN Allan
- Membre suppléant : CADET Olivier

15) Désignation du correspondant défense

Délibération afférente : DEL 23-2026

Monsieur Le Maire expose qu'il est nécessaire de désigner un correspondant défense (CORDEF) qui sera l'interlocuteur privilégié de la Préfecture et des autorités militaires et aura pour rôle de sensibiliser les concitoyens aux questions de défense.

Monsieur Le Maire lance un appel à candidature.

Est candidat : BRIEZ Patrick

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette composition.

16) Élection du délégué au Parc Naturel Régional

Délibération afférente : DEL 24-2026

Monsieur Le Maire expose qu'il est nécessaire de désigner un délégué afin de siéger aux instances du Parc Naturel Régional. Il précise qu'il est nécessaire d'avoir des disponibilités en journée pour les réunions.

Monsieur Le Maire lance un appel à candidature.

Est candidat : TURPIN Allan

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette composition.

17) Désignation du délégué à la F.D.E 62

Délibération afférente : DEL 25-2026

Monsieur Le Maire expose qu'il est nécessaire de désigner un délégué afin de siéger aux instances de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais (FDE 62).

Monsieur Le Maire lance un appel à candidature.

Est candidat : BRIEZ Patrick

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette composition.

18) Désignation du délégué au CNAS

Délibération afférente : DEL 26-2026

Monsieur Le Maire expose qu'il est nécessaire de désigner un délégué auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS). Il précise qu'il s'agit d'une instance qui sert de comité d'entreprise pour les agents.

Monsieur Le Maire lance un appel à candidature.

Est candidate : BOSC Christine

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette composition.

19) Communiqué du Maire

- Monsieur Le Maire informe les élus que la prochaine séance de conseil municipal se déroulera le mardi 07 avril 2026. Il ajoute que Monsieur Olivier CADET réunira la commission finances avant cette date.
- Monsieur Le Maire souhaite préciser que parmi ce Conseil Municipal il y a une partie des élus qui ont déjà effectué un mandat et il y a également des nouvelles personnes qui ont intégré le Conseil Municipal. Toutefois, depuis l'ouverture de cette réunion, il n'y a pas d'anciens et de nouveaux ; il y a juste un nouveau Conseil Municipal. Il ajoute vouloir que l'intégration de chacun soit parfaite.

20) Questions diverses

Néant

Clôture de la séance à 19h35.